



## Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

### Résolution « Pour un développement raisonné et raisonnable de la Rive Droite ! »

Séance du Conseil municipal du mardi 4 avril 2023

Considérant, de façon non-exhaustive :

- l'autoroute de contournement, laquelle traverse notamment les communes de Versoix, Collex-Bossy, Bellevue, Pregny-Chambésy, Le Grand-Saconnex, Meyrin et Vernier, ce qui engendre des nuisances sonores ainsi qu'un important trafic proche des bretelles sur les territoires des communes concernées ;
- l'Aéroport international de Genève sur les territoires des communes de la rive droite ce qui engendre des nuisances sonores plus importantes encore ;
- la voie ferrée qui traverse les communes de Versoix, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy ;
- les cuves d'hydrocarbure à Vernier ;
- l'un des trois espaces de récupération cantonaux (ESREC) sur le territoire de la commune de Bellevue ;
- le projet d'implantation d'une décharge de type A sur le territoire de la commune de Bellevue ;
- le projet visant à déplacer toutes les barges industrielles dans un futur port situé au Vengeron sur les communes de Pregny-Chambésy et de Bellevue ;
- le souhait de l'Etat de Genève de construire une nouvelle décharge de mâchefers, et étant donné que tous les sites potentiellement retenus se trouvent sur la rive droite ;
- que la Rive Droite a déjà été suffisamment sacrifiée et qu'elle accueille l'intégralité des grosses infrastructures cantonales et la plupart des sources de nuisances ;
- qu'il y a lieu de réfléchir, pour tout nouveau projet industriel ou tout projet générant des nuisances pour la population à proximité, à d'autres options de réalisation que la Rive Droite ;

le Conseil municipal

**DECLARE**

**Par 13 oui, 0 non et 2 abstentions**

./.

1. être solidaire de toutes les communes de la Rive droite, que sont – en sus de Bellevue - Dardagny, Russin, Satigny, Vernier, Meyrin, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Collex-Bossy, Bellevue, Genthod, Versoix et Céligny, dans leurs démarches face au Canton pour limiter le développement d'infrastructures cantonales et supra-communales qui iraient à l'encontre d'un développement harmonieux de leur territoire et du respect de la qualité de vie de leurs habitants respectifs,
2. inciter le conseil administratif à se mettre en relation avec les exécutifs de ces communes en vue de faire front commun contre tout nouveau projet industriel, tout nouvel équipement, toute infrastructure ou construction générant des nuisances supplémentaires et péjorant la qualité de vie des habitants de ces communes,
3. souhaiter que l'ensemble du territoire genevois soit considéré dans les études d'implémentation de telles infrastructures et non pas seulement les communes de la Rive Droite,
4. communiquer la présente résolution au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et à l'ACG.

---

Projet de résolution déposé à la séance du Conseil municipal du mardi 4 avril 2023 par MM. Sébastien Fabbi, Jean-Daniel Viret et Raymond Bovo.

  
Président-e du  
Conseil municipal

